

## BUDGET PRIMITIF 2020

Conformément à l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif.

Cette note expose donc les principaux marqueurs du budget 2020 en distinguant le budget principal des budgets annexes.

## BUDGET PRINCIPAL

### 1- SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget principal s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à hauteur de 99M€.

Les recettes de fonctionnement sont en hausse de 4.9 M€ entre 2019 et 2020, soit +5.2%. Cette augmentation est essentiellement liée à la nouvelle compétence piscines communautaires (+1.4 M€) et aux recettes prévues dans le cadre du projet La Rochelle Territoire Zero Carbone (+1.7M€). A périmètre constant, les recettes évoluent de 1M€, soit +1.1%, et ce malgré une nouvelle perte de DGF estimée à 0.2 M€ sur 2020.

Cette augmentation s'explique par la dynamique des recettes fiscales. En effet, tout en maintenant ses taux d'imposition inchangés pour la neuvième année consécutive, la Communauté d'Agglomération devrait bénéficier d'une augmentation de ses recettes fiscales du fait de la revalorisation forfaitaire des bases d'imposition mais également grâce à son attractivité économique et à l'augmentation de sa population. Globalement, il est prévu au budget 2020 une hausse de 1.8% des recettes de fiscalité économique (soit +0.6 M€), et 2.1% sur la fiscalité ménages (+0.5M€). La taxe de séjour, recette encaissée par l'agglomération depuis 2017 et affectée au financement de la promotion du tourisme, est prévue à hauteur de 2.7M€ pour 2020, montant en diminution par rapport à 2019 (-0.4M€) du fait de l'encaissement en 2019 des recettes 2018 et 2019 des opérateurs numériques du tourisme.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, elles évoluent globalement de 3.8 M€, soit une hausse de 4.6% entre 2019 et 2020. Cette hausse provient essentiellement des nouvelles compétences piscines (+2.7M€), GEPU (+0.7M€) et des dépenses liées au projet LRTZC (+1.2M€). A périmètre constant, une hausse limitée à 0.5M€ (soit +0.7%) est constatée sur les charges de fonctionnement.

De façon plus détaillée, une diminution des intérêts de la dette de 0.1 M€ est prévue sur 2020 suite au désendettement du budget depuis plusieurs années. Les subventions prévues au budget 2020 sont en hausse de 0.3M€ par rapport à 2019, principalement pour faire face aux différentes contributions de la CdA aux syndicats mixtes (Aéroport ou SCOT).

A périmètre constant, et hors remboursements divers sur masse salariale (mutualisation, mise à disposition, postes financés, ..) la masse salariale nette du budget principal évoluera de 2.56% entre 2019 et 2020, augmentation essentiellement liée au GVT et au RIFSEEP.

Le poste participations est en baisse de 0.4M€. Il concernent principalement la contribution versée au SDIS sur laquelle est constatée une diminution depuis l'année dernière (baisse qui devrait se poursuivre sur les prochaines années du fait d'une modification des critères de calcul).

Les charges à caractère général s'élèvent à 10.8M€ et sont en légère baisse par rapport à 2019 (-0.2M€). Le budget prévu en fonctionnement pour les actions LRTZC s'élève à 0.8 M€ sur 2020 dont 0.3M€ de masse salariale. Face à cette dépense, différentes subventions sont attendues, notamment en provenance de la Banque des Territoires.

S'agissant des nouvelles compétences, une somme de 0.7 M€ est provisionnée pour la Gestion des Eaux pluviales urbaines, et un montant de 1.7 M€ (hors masse salariale) est prévu pour la gestion des 3 piscines communautaires.

Au final, la dynamique des recettes fiscales ainsi que la maîtrise des charges de fonctionnement permet de dégager un autofinancement de 18.8 M€ sur l'année 2020, en hausse de 1.1 M€ par rapport à l'année 2019.

## **2- SECTION D'INVESTISSEMENT**

La Communauté d'Agglomération de La Rochelle maintient un haut niveau d'investissement sur l'année 2020. Hors remboursement de la dette, elle va investir 64.8 M€ sur l'ensemble de ses compétences, soit directement ou en accompagnant ses différents partenaires. Parmi les investissements les plus importants, il convient de citer l'opération du pôle d'échange multimodal (12.2 M€), l'accompagnement des bailleurs sociaux dans la construction de logements à hauteur de 5.3 M€, la création de pistes cyclables à hauteur de 1.7M€, les travaux sur le boulevard des Cottes Mailles (3.5 M€), ou la poursuite du programme d'aide à l'accession sociale (1 M€). Des investissements sont également prévus dans le cadre des travaux PAPI sur Port Neuf (6 M€), dans le domaine de l'eau pluviale avec le curage des bassins de rétention (0.6 M€), ou sur le déploiement du haut débit (1.7 M€).

Ces investissements seront financés à 44% par l'autofinancement et par les résultats financiers des années antérieures. Le financement complémentaire des investissements sera assuré par des recettes de FCTVA et subventions diverses, ainsi qu'un emprunt maximum de 23 M€, débloqué en fonction du taux de réalisation des investissements.

# **BUDGETS ANNEXES**

Dix budgets annexes individualisent les dépenses et recettes de certaines compétences de la Communauté d'Agglomération : Eau potable, assainissement, Mobilité-Transports, Gestion des déchets, développement économique, technopole, zones d'activités économiques, office du tourisme communautaire de Châtelailon-Plage (2 budgets) et projets urbains.

## **1- Budget annexe Production d'eau**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la compétence « eau potable » est transférée à la communauté d'agglomération. Le budget annexe « eau potable » intègre donc les dépenses relatives à la production d'eau et à la distribution d'eau sur la ville de La Rochelle.

Les charges de fonctionnement s'élèvent à 8.1 M€ sur l'exercice 2020, dont 2.2M€ de masse salariale (transfert des agents de la régie de l'eau de la ville de La Rochelle). Le financement de ce budget est assuré par le produit de la vente d'eau (10.4 M€), et les différentes prestations de la régie (locations compteurs, travaux branchements, ...).

L'autofinancement 2020 s'élève à 3.2 M€ montant suffisant pour financer les investissements prévus au budget sans avoir besoin de recourir à l'emprunt.

Les investissements 2020 sont prévus à hauteur de 4.7M € et concernent principalement la réhabilitation du château d'eau de Laleu (1 M€), ou des travaux de renouvellements des réseaux d'eau ou des branchements (3 M€).

## 2- Budget Assainissement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent pour 2020 à 12 M€, en légère diminution par rapport à 2019 (-0.3 M€). La diminution des intérêts de la dette (-135K€) suite au désendettement de ce budget depuis l'année 2018 (-5M€) ainsi que l'optimisation de certains postes permettent cette baisse des dépenses. La masse salariale du budget assainissement qui pèse 5.5 M€, représentant quasiment 50% des charges totales, est stable par rapport à 2019.

Ce budget est principalement financé par la redevance assainissement (16.8M€, montant en hausse de 0.3M€ par rapport à 2019), et par les participations à l'assainissement collectif (2 M€).

La hausse des recettes ainsi que les efforts de gestion associés permettent de dégager un autofinancement de 8.3M€, en hausse de 0.3M€ par rapport à 2019.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 11.5 M€ et se concentrent essentiellement sur les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement et les postes de pompage (8.4M€). Ils sont intégralement financés par l'autofinancement et les excédents des années antérieures. Aucun emprunt n'est nécessaire sur l'année 2020 pour équilibrer la section d'investissement, ce qui va permettre la poursuite du désendettement de budget fin 2020.

## 3- Budget Mobilité Transports

Le budget mobilité transports est essentiellement financé par le versement transports (24.6 M€, montant en augmentation de 1.5% par rapport aux prévisions d'encaissements 2019) et par les recettes du réseau de transports (7 M€, en hausse de 0.5M€).

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 32.7 M€, en hausse de 1.3 M€ par rapport à 2019, et sont principalement constituées (à hauteur de 29.8 M€) des charges liées aux opérateurs du réseau de transports : bus, vélos, bateaux, véhicules électriques. L'augmentation des dépenses de fonctionnement est la conséquence de l'indexation des contrats mais également du développement en année pleine de nouveaux services (vélos principalement).

L'autofinancement est stable et s'élèvera à 4 M€ en 2020. Une reprise sur provisions pour un montant de 1.5 M€ est effectuée pour financer les investissements de l'année 2020.

Les investissements s'élèvent à 9.8 M€ et concernent principalement le renouvellement de flotte de bus (6.2 M€) et les travaux d'aménagement de voirie pour le développement du réseau (2.2 M€). Aucun emprunt n'est nécessaire pour financer ces investissements, il sont intégralement autofinancés.

## 4- Budget Gestion des déchets

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 25.7 M€ en hausse de 1.1 M€ par rapport à 2019. Cette augmentation est essentiellement liée à l'indexation des différents contrats de collecte et traitements des déchets, ainsi qu'à la hausse importante de la TGAP versée par l'agglomération.

Ce budget est financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (20.4 M€), et par des recettes propres (5.3 M€) à l'activité du service (vente de matières, d'énergie, traitement des déchets de CYCLAD). Les recettes liées à la vente de matières sont estimées en baisse pour l'année 2020, du fait de la diminution importante de nombreux tarifs de reprise des matériaux. L'autofinancement du budget s'élève à 4.9 M€ pour 2020, en baisse de 0.7 M€.

Les investissements 2019 sont prévus à hauteur de 19.3 M€ et concernent essentiellement les travaux liés au nouveau réseau des déchetteries (3.7 M€ pour les déchetteries de Périgny et Laleu), ou des travaux sur l'unité de valorisation énergétique (13M€).

Ces investissements sont financés par l'autofinancement, les excédents des années antérieures et une reprise sur provisions d'un montant de 3.6M€.

#### 5- Budget Développement économique

Ce budget regroupe la gestion de l'ensemble des bâtiments économiques (pépinières, hôtels d'entreprises), ainsi que les actions de développement économique (animation des filières économiques). Les actions liées à la technopole sont depuis l'année 2018 isolées dans un budget annexe spécifique.

Le budget de fonctionnement est stable et s'élève à 4.1 M€ en 2020 (hors autofinancement), dont 1.2 M€ pour la gestion des bâtiments économiques (pépinières et hôtels d'entreprises), et 1.2 M€ pour les actions de développement économique.

Les recettes proviennent des loyers encaissés sur les bâtiments économiques (2.2 M€) et d'une subvention d'équilibre du budget principal (3 M€, stable par rapport à 2019).

Les investissements programmés s'élèvent à 3.1 M€, dont 0.5 M€ de prêts et avances remboursables aux entreprises dans le cadre du dispositif Calcium, ou 1.5 M€ de travaux de réhabilitations de bâtiments économiques. Une provision de 1M€ est prévue pour une éventuelle acquisition de bâtiments.

Ces investissements sont financés par l'autofinancement et l'excédent de l'année 2019.

#### 6- Budget Technopole

Ce budget annexe regroupe l'ensemble des dépenses de fonctionnement de la régie à autonomie financière technopole. Il s'élève à 670 K€, dont 320 K€ de dépenses de personnel. Les autres dépenses concernent les actions de communication, de prospection ou de formation en lien avec la technopole.

Le financement de ce budget annexe est assuré par une subvention du budget principal de 0.3 M€ et des subventions en provenance de la Région et du FEDER.

#### 7- Budget Zones d'activités économiques

Des acquisitions foncières et travaux à hauteur de 3.4 M€ sont prévus dans les zones d'activités économiques. Les principales opérations concernent la poursuite de l'aménagement du Parc Bas Carbone Atlantech (0.4 M€), l'aménagement des zones d'activités de l'Aubreçay à Saint Xandre (0.4M€), ou la zone d'activités de Sainte Soulle (0.4M€). Des acquisitions foncières sur Saint Vivien sont également programmées à hauteur de 0.8M€. Ces travaux sont financés par la vente des terrains déjà aménagés (7.5 M€ prévus sur 2020).

#### 8- Budgets annexes de l'Office de Tourisme Communautaire de Chatelaillon

La gestion de l'office de tourisme communautaire de Chatelaillon sous forme de régie à autonomie financière nécessite l'utilisation de 2 budgets annexes, l'un pour la promotion du tourisme (0.5M€) et l'autre pour la gestion des activités commerciales (billetterie, et boutique). Ces budgets sont en légère augmentation (+80 K€), notamment pour développer les actions en faveur du tourisme numérique.

#### 9- Budget annexe projets urbains

Ce budget annexe regroupe les opérations d'aménagement urbain réalisées en régie par la Communauté d'Agglomération. Pour l'année 2020, ce budget s'élève à 1.6 M€, uniquement en investissement, et comprend les acquisitions foncières, études, et travaux relatives au projet urbain Joffre / Romsay. Ce budget s'équilibre sur l'année par un emprunt, puis dans les années à venir par des cessions foncières.

Au global, les efforts de gestion et l'optimisation des moyens permettent une légère augmentation de l'autofinancement du budget principal et des budgets annexes. Ainsi, la Communauté d'Agglomération peut continuer à investir de façon importante sur le territoire communautaire (118M€ pour l'année 2020) tout en préservant un niveau d'endettement faible et des marges de manœuvre pour financer son important programme d'investissements (Conservatoire, Pôle d'échanges Multimodal, nouveau réseau des déchetteries, renouvellement des bus, ...).